



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question écrite n° 4829

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange demande à M. le ministre de l'environnement de bien vouloir lui préciser s'il existe, depuis la directive européenne du 24 juin 1982, une nomenclature mise à jour des matières dangereuses.

Texte de la réponse

Depuis la directive 82-501-CEE du Conseil des communautés européennes du 24 juin 1982 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles (dite directive Seveso), deux amendements à ce texte ont été introduits par les directives 87-216-CEE du 19 mars 1987 et 88-610-CEE du 24 novembre 1988. Le premier amendement du 19 mars 1987 porte : a l'annexe II (relative aux stockages séparés), sur des modifications de seuils pour le chlore et de vocabulaire pour le nitrate d'ammonium et sur l'ajout de l'anhydride sulfurique ; a l'annexe III (relative aux substances visées par la directive), sur des modifications de vocabulaire et de seuils et sur des ajouts en ce qui concerne : le phosgène, le chlore, le méthylisocyanate, les composés à base de cobalt ou de nickel, le nitrate d'ammonium, le dioxyde et trioxyde de soufre, l'oxygène liquide. Le deuxième amendement du 24 novembre 1988 introduit notamment : a l'annexe II, un nouveau tableau produits-seuils pour l'application des articles 3, 4 et 5 ; a l'annexe IV, des substances comburantes. Le ministère de l'environnement (service de l'environnement industriel) a édité un guide d'application de la directive Seveso qu'il tient à la disposition du public. Ce guide donne notamment la liste alphabétique des substances visées par la directive Seveso ainsi que les seuils de classement. Cette classification a été introduite dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par le décret no ENV. P 92000-26-D du 7 juillet 1992.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4829

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2395

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3826